



CANTON DE VAUD

**TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT
DE L'EST VAUDOIS**

**Casc postais
Rue du Simplon 22
1E100 Vevey 1**

ORDONNANCE DE MESURES PREPROVISIONNELLES

rendue le 23 août 2004

dans la cause en divorce TARTAMPIONE / RATHGEB Werner

Vu la cause en divorce pendante entre TARTAMPIONE. demanderesse et Werner RATHGEB, défendeur, ouverte par requête du 21 août 2003 adressée au Juge de Paix du cercle de Villeneuve;

vu la requête de mesures préprovisionnelles déposée par Me Kathrin Gruber, conseil de la demanderesse, le 23 août 2004;

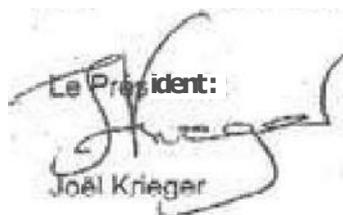
attendu que l'urgence est rendue vraisemblable;

le Président, statuant par voie de mesures préprovisionnelles et vu l'art. 106 CPC:

I. FAIT INTERDICTION aux sociétés Le Potager du Château SA et Au Grand Clos SA, administrées par Tartampione, d'aliéner les biens qui sont propriété des sociétés jusqu'à ce que le régime matrimonial des parties soit liquidé par jugement définitif et exécutoire;

II. REJETTE toutes autres ou plus amples conclusions;

III. DECLARE, la présente ordonnance immédiatement exécutoire.

Le Président:

Joël Krieger

Le greffier

Chantal Michod